



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023-11-24**

**COMITE SYNDICAL DU 28 NOVEMBRE 2023**

**DECISION MODIFICATIVE N°1**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit septembre à 18H10, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Serge Duru de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de M. Christian MALANDIT-SALLAUD.

**Date de la convocation :** 21 novembre 2023

**Délégués en exercice :** 39

**Délégués présents :** 31

**Pouvoirs :** 2

**Secrétaire de séance :** Marie-Claude LAVIGNAC

**Présents :**

USTOM : HUNALD BERNIS, Directeur Général des Services, Philippe CHUCHE, Responsable et adjoint administratif au DGS, Olivier LECLERCQ, chargé de mission, recherche de mutualisation et de financements, MAINE NAVAILS, comptabilité et marchés publics

Le Résistant : Béatrice FERRER, journaliste.

Association des usagers : Marie Carmen AGGOUNE.

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

\*\*\*\*\*

**Présents :**

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BOURDIER Christian, FAURE Charles, ANGELY Jacques, THIBEAU Daniel, LAVIGNAC Marie-Claude, BOUCHON Bernard / Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : BRIS Daniel, MALAMBIC Benjamin (pouvoir de MIQUEU Christophe), MOTHES Christophe, CAZADE Pascal / Communauté de communes du Grand St Emilionnais : MICHEL Fabrice, GUIMBERTEAU Yannick, LE GOUZOUGUEC Yannick / Communauté de communes de Montaigne Montravel : BOUTY Gilbert (pouvoir de BOIDÉ Thierry), CHAUMARD Jean Pierre, REY Jean-Louis / Communauté de communes du Pays Foyen : BOUDENS David, GARCIA Miguel, GROSSIAS Mireille, LACHAIZE Yolande, MARGOUILLE Michel, MAS François, PLAT Tristan, ROBERT Pierre / Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : CHAMPAGNE Marie-Claude, LABARBE Anne-Marie, LAMARCHE Alexandre, MALANDIT-SALLAUD Christian, MERCIER Bastien, MONGET Olivier, MASCOTTO Jean-Louis.

**Présent non votant :**

Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : CHARENTON Michel

**Absents ayant donné pouvoir :**

Communauté de communes de Montaigne Montravel : BOIDÉ Thierry (pouvoir à BOUTY Gilbert) / Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : Christophe MIQUEU (pouvoir à Benjamin MALAMBIC).

**Absents excusés :**

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : ARDOUIN Eliam, MARTY Bruno

**Absents non excusés :**

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BREILLAT Jacques, DUVAL Viviane, / Communauté de communes du Pays Foyen : ROUBINEAU Jean Pierre / Communauté de communes de Montaigne Montravel : MARTY Sylvain



Envoyé en préfecture le 30/11/2023  
 Reçu en préfecture le 30/11/2023  
 Publié le  
 ID : 033-253303499-20231128-D20231124-DE

**DECISION MODIFICATIVE N°1**

Le Comité Syndical du Castillonnais et du Réolais, sur rapport de Monsieur le Président,  
 Vu le Code général des collectivités territoriales,  
 Vu la nomenclature M4,  
 Vu le Budget Principal et le Budget Supplémentaire 2023 de l'USTOM,  
 Vu le Rapport de Monsieur le Président,  
 Considérant les prévisions inscrites en recettes et en dépenses tant au Budget Primitif voté le 13 décembre 2022 et la nécessité d'ajustements de crédits, en accord avec la DGFIP,

**M. Le Président propose les modifications budgétaires suivantes :**

FONCTIONNEMENT							
Chapitre	Article	Intitulé article	Augmentation de Dépenses	Diminution de recettes	Diminution de dépenses	Augmentation de recettes	Commentaire
011	611	Charges générales			71 373,00 €		Sous-consommation des budgets relatifs aux marchés d'exploitation
022	022	Dépenses imprévues					
012	6411	Charges de personnel	100 000,00 €				Ajustement pour couvrir la création du poste de responsable travaux et l'impact salarial des recrutements de l'année
68	6817	Dotation aux provisions/actifs circulants	26 373,00 €				Ajustement de la provision pour dépréciation des actifs (cf. délibération 2023-09-17)
013	64198	Remboursements sur rémunération					
74	74	Subventions d'Exploitation				55 000,00 €	ADEME(poste mutualisations) + Région (PLPDMA)
			<b>126 373,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>71 373,00 €</b>	<b>55 000,00 €</b>	
			<b>126 373,00 €</b>		<b>126 373,00 €</b>		

  

INVESTISSEMENT							
Chapitre	Article	Intitulé article	Augmentation de Dépenses	Diminution de recettes	Diminution de dépenses	Augmentation de recettes	Commentaire
041	2313	Opérations patrimoniales					néant
041	2031	Opérations patrimoniales					néant
			<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	
			<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>		

Après en avoir délibéré,  
 Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **VALIDE** la décision modificative n°1 du budget 2023

Le Président,  
 • certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,  
 • informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
 Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception

Sous-Préfecture le :

Par publication ou notification le :

Le Président,

Christian MALANDIT-SAL...

